

Chers Parents,

L'Institution Saint Michel est un établissement visant la réussite de chaque élève dans son intégralité. Les enseignants et éducateurs ont la volonté de faire grandir le jeune dans un climat de confiance. Cette bienveillance permet à chacun d'être reconnu et le pousse à faire fructifier ses talents.

L'Institution avance à la fois sur le plan des travaux et sur la pédagogie avec un nouveau projet. Je reprends la phrase de Pascal Balmand :

« Contribuer à améliorer la relation de chacun à soi-même, aux autres et au monde, voilà bien la responsabilité de l'école à travers son action éducative et pédagogique ».

Notre projet d'établissement est basé sur la **relation**.

Départ de l'Institution

Nous terminons l'année avec le départ à la retraite de M. CLANET, professeur d'histoire géographie depuis 1989 dans l'Institution. Nous lui sommes reconnaissants pour le travail accompli auprès des élèves. Belle retraite à lui.

Nous remercions également Mme LEFEBVRE, professeur d'histoire géographie EMC, Mme RÉMY, professeur d'EPS qui poursuivront leur fonction d'enseignant dans un autre collège à la rentrée prochaine.

Travaux

L'Institution est vivante et se modernise avec de nombreux travaux afin d'améliorer le cadre de vie :

- Les douches et sanitaires à l'internat garçons du 3^{ème} étage sont en train d'être changés,
- Des numéros vont être apposés sur les casiers élèves en collège afin de faciliter leur repérage,
- Dans le groupe scolaire Saint Michel, les travaux de construction se poursuivent à Sainte Thérèse le Quesnoy et des travaux de rénovation de la cuisine et des changements de châssis sont en cours de réalisation à Saint Joseph Le Cateau.

Nouveautés à la rentrée prochaine

- Ouverture de l'option langue des signes en T^o,
- Création de tests de positionnement en 4^o (*français, mathématiques*), ils s'ajouteront aux tests déjà existants en 6^o et en 2^o,
- Mise en place d'heures de soutien obligatoires en français ou en mathématiques pour les élèves de 6^o (*elles sont placées dans l'emploi du temps distribué aux élèves à la rentrée*),
- Poursuite du dispositif « *devoirs faits* ».

Centenaire de l'institution

Le 13 mai 2024, l'Institution Saint Michel fêtera son centenaire. Divers temps forts ponctueront l'année pour célébrer cet événement. Des précisions seront données en début d'année mais, en attendant, nous vous invitons à bloquer le **samedi 18 mai 2024**, date à laquelle nous vous inviterons à venir partager un repas le midi avec les élèves, les familles, les enseignants et le personnel OGEC, ceux qui sont actuellement présents dans l'institution mais aussi les anciens. Enfin, nous vous invitons à poursuivre vos recherches de photos pour une future exposition.

Vous trouverez dans cette circulaire l'essentiel des informations de la rentrée prochaine qui débutera le lundi 04 septembre pour les 6^o et les 2^o et le mardi 05 septembre 2023 pour les autres niveaux.

Je tiens à vous remercier de la confiance que vous accordez à l'Institution.

Christophe LOBRY,
Chef d'établissement

COLLÈGE ET LYCÉE PRIVÉS

13, rue Émile Zola – 59730 SOLESMES

Tél : 03 27 37 33 77

Site : www.saint-michel-solesmes.fr

Email : st.michel.solesmes@wanadoo.fr



TRANSMETTRE



RESPONSABILISER



S'EPANOUIR

A Solesmes, le 12 juillet 2023

Objet : Réussite aux examens
Brevet des collèges et baccalauréat

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-après les résultats aux examens du brevet et du baccalauréat :

➤ **Brevet des collèges** : 105 reçus sur 108 = **97,2 %** de réussite
Mentions : 47 Très Bien – 36 Bien – 16 Assez Bien

➤ **Baccalauréat** : 70 reçus sur 71 = **98,6 %** de réussite

⚡ **T[°]A** : 22 reçus sur 22 = 100%

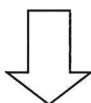
Mentions : 4 Très Bien dont 1 avec félicitations du jury – 4 Bien – 11 Assez Bien

⚡ **T[°]B** : 19 reçus sur 20 = 95 % de réussite

Mentions : 8 Bien – 7 Assez Bien

⚡ **T[°]C** : 29 reçus sur 29 = 100 %

Mentions : 13 Très Bien dont 2 avec félicitations du jury – 6 Bien – 5 Assez Bien



Félicitations à tous

Je vous souhaite d'excellentes vacances et un repos bien mérité.

Christophe LOBRY
Chef d'établissement



Réouverture de l'établissement le 21 août 2023 à 09h00

COLLÈGE ET LYCÉE PRIVÉS

13, rue Émile Zola – 59730 SOLESMES

Tél : 03 27 37 33 77

Site : www.saint-michel-solesmes.fr

Email : st.michel.solesmes@wanadoo.fr



Solesmes, le 10 juillet 2023

Chers Parents,

Une nouvelle année scolaire s'annonce. Vos enfants vont s'enrichir et grandir au contact de leurs professeurs, de leurs camarades, de l'équipe d'encadrement. Vos enfants vont relever des défis, se fixer des objectifs et faire de nombreuses découvertes au sein de l'Institution.

Au cours de cette année scolaire, en tant que parents, vous aurez peut-être des questions, des difficultés, des réflexions...

L'objectif premier de l'APEL nationale et locale est de **répondre aux questions** des familles, de les **écouter** sur les difficultés qu'elles peuvent rencontrer au cours de l'année scolaire.

Il faut savoir que l'APEL représente chacun des parents, chacune des familles ayant un enfant scolarisé dans l'enseignement catholique.

L'APEL a aussi pour mission de **contribuer au bien-être des élèves au quotidien** au sein de l'établissement. Cela passe par des actions diverses (financement de matériel ; organisation de conférences, de forums post-bac ; soutien d'actions visant à promouvoir l'épanouissement et la curiosité des élèves ...)

L'APEL est une association **ouverte à tous les parents**, soit en tant que membre du bureau, soit en tant que membre actif, même de façon occasionnelle. Vous avez tous un domaine de compétence, une expérience, une idée d'action à mettre au service de nos enfants et des familles, alors n'hésitez pas à **nous rejoindre** !

Nous vous convions donc à **l'Assemblée Générale de l'APEL Saint Michel** qui se tiendra le **mardi 26 septembre 2023 à 20 heures**.

Vous pourrez également nous rencontrer **lors des réunions de rentrée**, nous vous présenterons plus en détails l'APEL et son fonctionnement au sein de l'établissement.

Tous les membres de l'APEL souhaitent à vos enfants une année riche en rencontres et en épanouissement dans l'apprentissage ainsi qu'un bel été en famille et vous donnent rendez-vous en septembre !

Emmanuelle LAUDE
Présidente de l'APEL St Michel Solesmes

MODALITÉS DE RENTRÉE

Année Scolaire 2023-2024

Du mercredi 23 août au vendredi 1^{er} septembre de 09h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 : remise des fournitures scolaires aux *Etablissements Daubour – 36 Rue de Selle à Solesmes.*

Lundi 28 août de 14h00 à 17h00 et mardi 29 août de 09h00 à 12h00 : installation et accueil des élèves internes

✚ **LUNDI 04 SEPTEMBRE 2023 : rentrée des 6^o et des 2^o (prévoir un cartable avec uniquement une pochette, des feuilles, la trousse et l'agenda). En 6^o, ramener aussi feutres et crayons de couleur. Les élèves en auront besoin dès le matin.**

✚ **Pour les 6^o :**

- 08h30 à 09h10 : accueil et installation des internes
- 09h15 à 10h15 : accueil des élèves de 6^o et des familles ; café d'accueil par l'APEL dans la cour collège ; réunion d'information à la chapelle de l'Institution
- 10h20 à 10h35 : récréation
- 10h35 à 12h15 : prise en charge des élèves par le professeur principal
- 12h15 : pause repas
- 13h40 : prise en charge des élèves par le professeur principal
- 15h20 à 15h35 : récréation
- 15h35 à 17h15 : prise en charge des élèves par le professeur principal
- 17h15 : fin de la journée et prise en charge par l'équipe d'internat pour les pensionnaires

✚ **Pour les 2^o :**

- 08h40 à 09h00 : accueil des élèves à la chapelle par Monsieur Lobry, l'équipe éducative et la vie scolaire
- 09h20 à 10h20 : petit déjeuner et prise en charge par le professeur principal
- 10h20 à 10h35 : récréation
- 10h35 à 12h15 : prise en charge par le professeur principal
- 12h15 : barbecue (possibilité pour les élèves externes d'y participer après achat d'un ticket repas à l'accueil)
- 13h40 à 15h20 : début des cours
- 15h20 à 15h35 : récréation
- 15h35 à 17h15 : cours
- 17h15 : fin de la journée et prise en charge par l'équipe d'internat pour les pensionnaires

✚ **MARDI 05 SEPTEMBRE 2023 : rentrée des autres niveaux du collège et du lycée**

08h15 à 08h35 : accueil et installation des internes de tous niveaux

✚ **Pour les 6^o5^o4^o3^o :**

- 08h40 à 10h20 : prise en charge par le professeur principal
- 10h20 à 10h35 : récréation

- 10h35 à 11h25 : prise en charge par le professeur principal
- 11h25 à 12h15 : début des cours
- 12h15 à 13h50 : pause repas
- 13h50 : cours
- 15h30 à 15h45 : récréation
- 15h45 à 17h15 : présentation des ateliers du mardi après-midi par les enseignants
- 17h15 : fin de la journée et prise en charge par l'équipe d'internat pour les pensionnaires

✦ **Pour les 1^{er}T° :**

- 08h40 à 09h00 : accueil dans la cour du lycée
- 09h00 à 10h20 : prise en charge par le professeur principal
- 10h20 à 10h35 : récréation
- 10h35 à 11h25 : prise en charge par le professeur principal
- 11h25 à 12h15 : début des cours
- 12h15 à 13h50 : pause repas
- 13h50 : cours
- 15h30 à 15h45 : récréation
- 15h45 à 17h15 : ateliers du mardi après-midi
- 17h15 : fin de la journée et prise en charge par l'équipe d'internat pour les pensionnaires

COLLEGE :

Distribution des manuels scolaires et des casiers :

- **Le LUNDI 04 SEPTEMBRE pour les 6^o**
- **Le MARDI 05 SEPTEMBRE pour les AUTRES NIVEAUX DU COLLEGE**

LYCEE :

- **Distribution des casiers le MARDI 05 SEPTEMBRE (dans la matinée)**
- **Distribution des manuels scolaires par l'ARBS le MARDI 05 SEPTEMBRE dans la matinée**

Photos individuelles et de groupe collège et lycée : VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023
--

CALENDRIER PREVISIONNEL 2023-2024

➤ Réunions d'information de rentrée

* Classes de 6°	:	Mardi 12 septembre à 18h15
* Classes de 3°	:	Jeudi 14 septembre à 18h15
* Classes de 5°	:	Jeudi 21 septembre à 18h15
* Classes de 4°	:	Jeudi 21 septembre à 18h15
* Classes de 2°	:	Jeudi 28 septembre à 18h15
* Classes de 1° et T°	:	Lundi 25 septembre à 18h15

➤ Soirée d'intégration

* Internat	:	Jeudi 07 septembre à 18h45
* Classes de 6°	:	Mardi 19 septembre à 17h15
* Classes de 5°	:	Mardi 26 septembre à 17h15
* Classes de 4°	:	Jeudi 14 septembre à 17h15
* Classes de 3°/2°	:	Jeudi 21 septembre à 17h15

➤ <u>Assemblée Générale A.P.E.L.</u>	:	Mardi 26 septembre à 20h00 (ouvert à toutes les familles)
➤ <u>Fête de Saint Michel</u>	:	Vendredi 29 septembre
➤ <u>Voyage des 6°</u>	:	Du mercredi 18 octobre au vendredi 20 octobre
➤ <u>Congés de Toussaint</u>	:	Du vendredi 20 octobre après la classe au lundi 06 novembre 08h40
➤ <u>Remise diplômes du brevet des collèves</u>	:	Vendredi 10 novembre
➤ <u>Entretiens individuels n°1 (ouverts à tous)</u>		
* Classes de 6°	:	Jeudi 09 novembre à partir de 17h45
* Classes de 5°	:	Mardi 14 novembre à partir de 17h45
* Classes de 4°	:	Jeudi 16 novembre à partir de 17h45
* Classes de 3°	:	Mardi 21 novembre à partir de 17h45
* Classes de 2°	:	Lundi 13 novembre à partir de 17h45
* Classes 1°	:	Jeudi 23 novembre à partir de 17h45
* Classes T°	:	Mardi 07 novembre à partir de 17h45
➤ <u>Forum d'orientation (4°3°lycée)</u>	:	Mercredi 22 novembre
➤ <u>Brevet blanc n°1</u>	:	Jeudi 23 novembre journée et vendredi 24 novembre matin
➤ <u>Stage des 3°</u>	:	Du lundi 27 novembre au samedi 02 décembre
➤ <u>Journée des Fraternités</u>	:	Vendredi 1 ^{er} décembre (pas de cours en collège et lycée)
➤ <u>Remise diplômes du bac</u>	:	Vendredi 1 ^{er} décembre

- Journée Portes Ouvertes n° 1 : Samedi 02 décembre
- Présentation des spécialités 1° et T° aux 2° : Lundi 04 décembre à 18h15
- Présentation du niveau 2° aux parents de 3° : Vendredi 14 décembre à 18h15
- Entraînement n°1 à l'épreuve orale du brevet : Mercredi 13 décembre (pas de cours en 4°)
- Veillée de Noël des 6° : Mardi 19 décembre à partir de 19h30
- Congés de Noël : Du vendredi 22 décembre après la classe au lundi 08 janvier 08h40
- Salon de l'étudiant : Courant janvier (à confirmer)
- Parcoursup – Réunion d'information : Courant janvier (à confirmer en fonction des directives ministérielles)
- Entretiens individuels n°2 (sur invitation)
 - * Classes de 6° : Mardi 09 janvier à partir de 17h45
 - * Classes de 5°4° : Mardi 16 janvier à partir de 17h45
 - * Classes de 3° : Jeudi 18 janvier à partir de 17h45
 - * Classes de 2° : Jeudi 08 février à partir de 17h45
 - * Classes de 1° : Jeudi 08 février à partir de 17h45
 - * Classes de T° : Jeudi 08 février à partir de 17h45
- Simulations d'entretiens T° : Vendredi 02 février à partir de 17h30
- Congés d'hiver : Du vendredi 23 février après la classe au lundi 11 mars 08h40
- Brevet blanc n° 2 : Mardi 19 mars (journée) et mercredi 20 mars matin
- Journée Portes Ouvertes n° 2 : Samedi 23 mars
- Entraînement n°2 à l'épreuve orale du brevet : Mercredi 03 avril (sur inscription)
- Congés de printemps : Du mardi 23 avril après la classe au lundi 13 mai 08h40

Cours les lundi 22 et mardi 23 avril (rattrapage des cours des lundi 06 et mardi 07 mai)

Pas de cours les lundi 06 mai et mardi 07 mai

- Week-end de Pentecôte : Du vendredi 17 mai après la classe au mardi 21 mai 08h40
- Epreuve orale officielle du brevet : Mardi 21 mai (pas de cours en collège)
- Voyage des 5° : Du mercredi 05 juin au vendredi 07 juin (à confirmer)
- Voyage des 4° : Du lundi 10 juin au mercredi 12 juin
- Stage des 2° : Du lundi 10 juin au samedi 15 juin (à confirmer)
- Stage des 4° : Du lundi 17 juin au samedi 22 juin (à confirmer)
- Soutenance orale de stage des 2° : Du mercredi 19 juin au vendredi 21 juin (à confirmer)
- Soutenance orale de stage des 4° : Du mercredi 26 juin au jeudi 27 juin (à confirmer)

Dans l'attente des directives ministérielles relatives au baccalauréat et des dates du brevet des collèges, certaines dates manquent à ce calendrier ou sont à confirmer. Elles vous seront communiquées dès que possible.

PROGRAMME PREVISIONNEL DES SORTIES ET VOYAGES PREVUS AU COURS DE L'ANNEE

(veuillez noter que les dates notées restent à confirmer)

- Jumelage Espagne 4°3° (M. Hecquet) : du jeudi 12 au vendredi 20 octobre 2023 ou du mercredi 22 mai au vendredi 31 mai (aller) ; date de retour des correspondants espagnols non connue
- Jumelage Benrath Düsseldorf 5°4° (Mme Bernier) : du lundi 04 décembre au vendredi 08 décembre 2023 (aller) ; date de retour des correspondants allemands : du lundi 18 mars au vendredi 22 mars 2024
- Jumelage Goethe Gymnasium Düsseldorf 4°3°2° (Mme Lencel) : du samedi 09 au vendredi 15 mars 2024 (accueil à l'Institution) ; du samedi 11 au vendredi 17 mai 2024 (aller)
- Séjour 3°2° en Irlande (Mmes Duez & Pruja, M. Migalski) : en fonction du coût du séjour et des traversées maritimes possibles
- Sortie 2° fête de la science (Mme Duriez) : le vendredi 13 octobre 2023
- Séjour T° en Italie (Mme Fiévet) : du mercredi 18 octobre 2023 au lundi 23 octobre 2023
- Voyage 5° à Provins, Guédelon et Vaux-le-Vicomte (M. Vigreux) : du mercredi 05 juin 2024 au vendredi 07 juin 2024 (à confirmer)
- Voyage 3° en Normandie - Plages du Débarquement (Mme Duez) : du mercredi 22 mai 2024 au vendredi 24 mai 2024 (à confirmer)
- Voyage 4° au zoo de Beauval et château de Cheverny (M. Vigreux) : du lundi 10 juin 2024 au mercredi 12 juin 2024
- Voyage 6° (Mme Czopek) : du mercredi 18 octobre 2023 au vendredi 20 octobre 2023
- Séjour ski 2°1° (MM. Vigreux & Bogrand) : du dimanche 21 janvier 2024 au samedi 27 janvier 2024
- Séjour 1° (M. Migalski & Mmes Gilleron & Pruja) à Londres : du mercredi 22 mai 2024 au vendredi 24 mai 2024

COLLÈGE ET LYCÉE PRIVÉS

13, rue Émile Zola – 59730 SOLESMES
Tél : 03 27 37 33 77
Site : www.saint-michel-solesmes.fr
Email : st.michel.solesmes@wanadoo.fr



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

☞ CONTACT

- Christophe LOBRY, chef d'établissement
- Catherine DUEZ, adjointe de direction

➤ Responsables de niveaux :

- 6° : Mélanie CZOPEK
- 5° : Grégory VIGREUX
- 4° : Grégory VIGREUX
- 3° : Catherine DUEZ
- 2° : Daisy NOWAK
- 1° : Stéphane MIGALSKI
- T° : Stéphane MIGALSKI

➤ Responsable d'internat :

- Corinne LALIBERTE

➤ Responsables administratifs :

- Accueil : Jonathan HERBIN
- Secrétaire de direction : Laurie BRACQ
- Secrétariat : Sabrina DELCROIX
- Relations extérieures - Ressources humaines : Stéphanie ROUSSEAU
- Comptabilité : Katia VINCHON

➤ Conseiller principal d'éducation :

- Benoît VINCI

➤ Responsables de vie scolaire :

- Stéphane DOSIERE

☞ VIE SCOLAIRE

A) Horaires de présence des élèves

☞ Pour les élèves de 6°/5° : de 08h40 à 17h15 : lundi - mardi - jeudi -vendredi

☞ Pour les élèves de 4°/3° : de 08h40 à 17h15 : lundi - mardi - jeudi -vendredi

et de 08h40 à 12h20 : mercredi matin

☞ Pour les lycéens : de 8h40 à 17h15 : du lundi au vendredi (*sauf mercredi après-midi pour les 2° sans certaines options*)

Les horaires mis en place à la rentrée prochaine (sauf exceptions qui figureront dans l'emploi du temps distribué par le professeur principal le jour de la rentrée) seront les suivants :

8h40 à 9h30 : 1^{ère} heure de cours

9h30 à 10h20 : 2^{ème} heure de cours

10h20 à 10h35 : récréation

10h35 à 11h25 : 3^{ème} heure de cours

11h25 à 12h15 : 4^{ème} heure de cours

12h15 à 13h40 : pause repas/détente

13h40 à 14h30 : 5^{ème} heure de cours

14h30 à 15h20 : 6^{ème} heure de cours

15h20 à 15h35 : récréation

15h35 à 16h25 : 7^{ème} heure de cours

16h25 à 17h15 : 8^{ème} heure de cours

Toutefois, les horaires du mardi après-midi seront légèrement décalés en raison des ateliers :

13h50 à 14h40 : 5^{ème} heure de cours

14h40 à 15h30 : 6^{ème} heure de cours

15h30 à 15h45 : récréation

15h45 à 17h15 : ateliers

B) Absences

1) ***En cas d'absence prévisible*** : les représentants légaux le signalent à la vie scolaire au préalable et au plus tard la veille via leur interface *Ecole Directe* (rubrique *M. VIE SCOLAIRE COLLEGE* ou *M. VIE SCOLAIRE LYCEE*) ou par téléphone.

2) ***En cas d'absence non prévue*** : les représentants légaux téléphonent avant 09h00 au bureau de la vie scolaire collège ou lycée et laissent un message sur la boîte vocale ou envoient un mail via leur interface *Ecole Directe* (rubrique *M. VIE SCOLAIRE COLLEGE* ou *M. VIE SCOLAIRE LYCEE*).

3) ***Arrivée tardive et départ anticipé*** :

Ces cas particuliers sont décidés par Monsieur VINCI ou Monsieur DOSIERE. Ils ne sont ni à l'initiative des élèves, ni à l'initiative des familles. Pour des raisons de sécurité, les arrivées tardives et départs anticipés possibles en raison de l'absence d'un enseignant seront proposés par la vie scolaire via un message sur *Ecole Directe* ou un SMS.

C) Infirmierie

- Située à la vie scolaire du collège
- Le personnel de vie scolaire ne peut remettre de médicaments aux élèves.

Les élèves n'ont pas le droit d'avoir des médicaments sur eux : ils doivent se trouver à la vie scolaire accompagnés d'une ordonnance ou d'un mot des parents.

D) L'arrivée, l'entrée et la sortie du collège et du lycée

Pour des raisons évidentes de sécurité, l'enceinte du collège et du lycée est strictement réservée aux seuls élèves inscrits à Saint Michel, à leurs parents ou responsables légaux et aux personnels de l'établissement. Toute autre personne étrangère doit **se présenter en premier lieu à l'accueil de l'institution** pour signaler et justifier sa présence.

L'entrée se fait :

↳ **Par la rue Emile Zola pour les élèves non-pensionnaires** (ils sont accueillis par un membre du personnel). Nous attirons l'attention des familles sur la nécessité de respecter les règles de prudence et de ne pas gêner la circulation, surtout au moment de l'entrée et de la sortie des classes (bus, piétons, autres automobilistes, riverains).

↳ **Par la rue Henri Barbusse (face au cimetière) pour les élèves pensionnaires repris par les parents le vendredi soir.**

Les parents des internes ont la possibilité de stationner sur les terrains de sports de 17h15 à 17h30 quand ils viennent rechercher leur enfant le vendredi, ils doivent être en possession de la carte parking (le lundi, les pensionnaires passeront par l'entrée rue Emile Zola) :

Dans tous les cas, **tout collégien qui entre dans l'établissement doit se rendre immédiatement dans la cour du collège (pas de stationnement au portail ou à proximité), rejoindre le lieu de stationnement de sa classe et s'y ranger correctement dès la première sonnerie** selon les consignes données en début d'année par les membres de la vie scolaire.

Les lycéens doivent également se rendre directement dans la cour du lycée, puis en salle de cours dès la première sonnerie. Il est rappelé que l'utilisation du téléphone portable ou de tout autre objet connecté est interdite à l'intérieur des bâtiments.

E) L'ouverture de l'établissement

L'accueil est ouvert du lundi au vendredi de **08h00 à 18h00**.

Tous les documents destinés au secrétariat (paiement des factures, demandes de certificats de scolarité...) sont à déposer (dans une enveloppe avec nom — prénom — classe) avant 8h30 à l'accueil de l'institution.

Durant les vacances scolaires, l'établissement est ouvert du lundi au jeudi de **09h00 à 16h00** (la première semaine uniquement).

F) Transports en commun

De nombreux élèves viennent au collège ou au lycée en bus. Il s'agit d'un service dont chaque élève doit savoir profiter avec calme et en respectant le chauffeur et les consignes de sécurité. Le chauffeur est responsable dans son bus et fera part au collège ou au lycée de tout problème de comportement, de manquement aux consignes de sécurité (le port de la ceinture est obligatoire ; l'amende étant à la charge des parents du contrevenant), d'insolence. Outre les sanctions prévues par le règlement intérieur, l'élève peut se voir retirer son titre de transport si nécessaire.

☞ **ECOLE DIRECTE 2023-2024 & CARNET DE CORRESPONDANCE NUMERIQUE**

☞ **IMPORTANT**

Les codes d'accès à « Ecole Directe » ne changent pas pour la rentrée scolaire 2023-2024.

Seuls les nouveaux parents et les nouveaux élèves recevront des codes d'accès respectifs.

Le code d'accès des parents et celui des élèves déjà inscrits restent inchangés.

A la rentrée 2023, aucun carnet de liaison ne sera distribué aux collégiens et lycéens, il sera remplacé par un **carnet de liaison numérique**, un onglet « **carnet de correspondance** » a été créé et apparaîtra dès septembre 2023 à l'ouverture du site. Y figureront les remarques faites par les enseignants ou la vie scolaire aux élèves, les échanges entre l'établissement et la famille ainsi que les sanctions données par les enseignants ou la vie scolaire.

Comme signalé dans le point **B) Absences**, les représentants légaux signaleront également via leur interface Ecole Directe l'absence prévisible ou non de leur enfant.

En raison de ces différents changements, nous invitons les représentants légaux à ne pas donner le libre accès de leur interface *Ecole Directe* à leurs enfants afin d'éviter toute fraude et à changer leur mot de passe dès l'ouverture du site. La responsabilité de l'établissement ne saurait être engagée si l'enfant usurpait l'identité de ses parents pour signaler une absence frauduleuse. Elle ne pourrait pas non plus être engagée dans les conséquences que cette fraude pourrait entraîner pour l'enfant.

Enfin, il est rappelé que l'enfant dispose de ses propres identifiants pour accéder à son interface élève sur *Ecole Directe*.

☞ ASSOCIATION SPORTIVE

L'Association Sportive est animée par les professeurs d'EPS. Elle se déroule dans la journée ou le soir.

Un calendrier des séances sera communiqué aux élèves à la rentrée de septembre 2023.

Toute inscription à l'Association Sportive implique une participation régulière à l'activité proposée sur la période choisie (chaque période débute au retour des vacances et se termine avant les vacances suivantes. L'inscription peut toutefois être reconduite d'une période à l'autre).

COLLÈGE ET LYCÉE PRIVÉS

13, rue Émile Zola – 59730 SOLESMES

Tél : 03 27 37 33 77

Site : www.saint-michel-solesmes.fr

Email : st.michel.solesmes@wanadoo.fr



COMPTABILITÉ

Année Scolaire 2023-2024

I - FACTURATION :

a) BOURSES NATIONALES :

Elles sont perçues par Saint-Michel et prises en compte sur vos factures

➤ COLLÈGE : campagne 2023 – 2024.

Les bourses du collège sont attribuées pour une seule année scolaire. Les formalités de demande sont donc à accomplir chaque année. Les familles désirant faire OU renouveler leur demande de bourse nationale sont priées de retirer un dossier de bourses au secrétariat début septembre 2023 (voir le Saint-Michel Hebdo)

↪ Les procurations sont à signer en septembre de chaque année et à renvoyer à Saint-Michel.

➤ LYCÉE : Les bourses du lycée sont attribuées pour 3 ans sauf en cas de doublement.

- Les dossiers de bourses sont à faire en mai et septembre pour l'année scolaire 2023-2024.

↪ Les procurations sont à signer en septembre de chaque année et à renvoyer à Saint-Michel.

b) AIDES À LA PENSION ET LA DEMI-PENSION : uniquement pour les collégiens

Des aides du rectorat et du Conseil Général peuvent être accordées à certaines familles. Il est indispensable pour en bénéficier d'engager les démarches dès la rentrée. Merci d'être attentif au Saint-Michel hebdo qui vous indiquera toutes les informations utiles.

c) RAPPEL :

➤ POUR TOUS LES CAS SPECIAUX (erreurs, difficultés, retards,...)

N'attendez pas ! Veuillez en aviser directement le chef d'établissement ou la comptable : Mme VINCHON.

- Une réduction est accordée pour absence maladie supérieure à 15 jours (certificat médical).
- **Aucune réduction n'est accordée pour départ en cours de trimestre.**

II - FACTURATION TRIMESTRIELLE :

- Votre facture de la 1^{ère} période partira fin août 2023.
- Votre facture de la 2^{ème} période sera sur école directe fin décembre 2023.
- Votre facture de la 3^{ème} période sera sur école directe fin mars 2024.

**Les tarifications de régime sont en fonction de la durée des trimestres. Les prélèvements s'effectuent sur 10 mois.*

COLLÈGE ET LYCÉE PRIVÉS

13, rue Émile Zola – 59730 SOLESMES

Tél : 03 27 37 33 77

Site : www.saint-michel-solesmes.fr

Email : st.michel.solesmes@wanadoo.fr



a) **LES MODIFICATIONS D'ÉCRITURES COMPTABLES :**

➤ Elles ne sont pas autorisées (merci de nous contacter au 03/27/37/33/77 en cas de difficultés)

b) **RÉFÉRENCES**

➤ Pour permettre des recherches plus rapides, ayez l'obligeance à chaque correspondance ou intervention, **d'indiquer votre numéro de référence** (411NOM DE FAMILLE).

c) **RÉGIME (pension, demi-pension, externe)**

Les changements de régime ne sont pas autorisés en cours d'année scolaire

d) **PRÉLÈVEMENTS :**

☒ Nous sollicitons les familles à nous régler par prélèvement automatique afin de faciliter la gestion des chèques et des espèces.

Les parents ayant opté pour le prélèvement automatique se verront prélever :

*Pour le 1^{er} trimestre : le 07 septembre, le 05 octobre, le 06 novembre et le 05 décembre 2023.

*Pour le 2nd trimestre : le 10 janvier, le 05 février et le 05 mars 2024.

*Pour le 3^{ème} trimestre : le 10 avril, le 06 mai et le 05 juin 2024.

RAPPEL : Vous avez la possibilité de régler les frais de scolarité et de restauration par carte bancaire via Ecole Directe.

III – CARTE SCOLAIRE :

Une carte « codes-barres » sera distribuée en début d'année, elle sera valable pour TOUTE L'ANNEE SCOLAIRE.

À l'entrée du restaurant scolaire, à l'Open Café pour les lycéens, en permanence et à la vie scolaire en cas de retard, l'élève présentera sa carte devant la borne d'accès et se verra autorisé à passer.

Il est recommandé aux élèves de prendre soin de leur carte. En cas de détérioration ou de perte, **son remplacement sera facturé 10€.**

IV - TRANSPORT :

Vous avez la possibilité de consulter le site internet www.arcenciel3.fr ou www.arcenciel4.fr, pour les horaires et les lignes de transport. Pour obtenir le titre de transport scolaire de votre enfant, inscription via le site internet www.lenord.fr

☞ **SECTEURS NON PRIS EN CHARGE**

Rendez-vous sur les sites internet www.arcenciel3.fr ou www.arcenciel4.fr, pour connaître les modalités.

L'accès à bord des autocars sera conditionné par la validation de la carte à chaque montée et à chaque correspondance.

À défaut, **un ticket au plein tarif et non remboursable** sera vendu à l'élève.

Cette carte à puce personnalisée et rechargeable tous les ans aura une durée de vie de 4 ans.



VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION AU TRANSPORT SCOLAIRE ÉLÈVES DOMICILIÉS DANS LE NORD



hautsdefrance.fr



Région
Hauts-de-France

DEMANDE DE CARTE

Chaque jour, près de 200 000 élèves de la maternelle au lycée bénéficient de la gratuité des transports scolaires.

Si les conditions pour y prétendre sont communes aux cinq départements des Hauts-de-France, les modalités d'inscription et de délivrance des titres de transport peuvent toutefois être différentes afin de tenir compte des particularités de chacun des territoires.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE LA GRATUITÉ ?

Les élèves du Nord, qu'ils soient externes, demi-pensionnaires ou internes, doivent notamment :

- résider dans le Nord,
- ne pas être à la fois domiciliés et scolarisés au sein d'une de ces agglomérations : Cambrai, Douai, Dunkerque, Lille, Maubeuge et Valenciennes (liste des communes consultable sur le site transports.hautsdefrance.fr),
- être scolarisés de la maternelle jusqu'à la fin des études secondaires dans un établissement public ou privé du premier ou second degré sous contrat avec l'Etat,
- pouvoir se rendre à leur établissement scolaire par les transports en commun existants.

En cas d'absence de transport régional ou s'il ne correspond pas aux horaires d'ouverture et de fermeture de l'établissement, une aide individuelle au transport pourra être proposée, sous certaines conditions, par la Région Hauts-de-France.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez consulter et télécharger le règlement régional des transports scolaires sur le site transports.hautsdefrance.fr.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour bénéficier de la gratuité du transport scolaire, l'inscription est obligatoire. Elle doit être faite en ligne sur transports.hautsdefrance.fr :

- En complétant le formulaire en ligne. C'est la solution la plus simple et la plus rapide pour s'inscrire (moins de 5 minutes) ;
- En retournant le formulaire téléchargeable sur le site, dûment complété et signé.

QUELLES SONT LES MODALITÉS POUR ACCÉDER AUX TRANSPORTS SCOLAIRES ?

Si l'inscription de votre enfant est accordée, le document attestant la prise en charge de ses frais de transport sera :

- Disponible sur le site transports.hautsdefrance.fr et/ou vous sera adressé par voie postale à votre domicile,
- À valider auprès des réseaux de transport concernés (en agence, par correspondance ou directement sur leur site internet si ce service est proposé).

Si la situation de votre enfant ne répond pas aux conditions déterminées par la Région, vous pouvez vous rapprocher directement des transporteurs afin de prendre connaissance des abonnements proposés.

VOUS SOUHAITEZ DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ?

Contactez la Région Hauts-de-France :

- par téléphone : 03.74.27.00.50,
- par courriel via notre formulaire de contact accessible sur : <https://transports.hautsdefrance.fr/contact/>





Saint-Christophe
MUTUELLE D'ASSURANCES

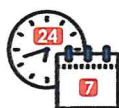


L'assurance
scolaire
de votre enfant

CHERS PARENTS

Dès le premier jour de la rentrée scolaire 2023-2024, **vo**tre enfant bénéficiera de l'assurance scolaire **et extra-scolaire** de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, premier assureur de l'enseignement privé.

Les atouts de l'assurance scolaire de la Mutuelle Saint-Christophe assurances



Une protection à chaque instant :
24h/24, 365 jours par an, y compris pendant les congés.



En tous lieux, qu'il soit à l'école,
à la maison, à des activités extra-scolaires...
ou en voyage à l'étranger !



En toutes circonstances
en cas d'accident, de racket
à l'école ou sur son trajet...

Grâce au contrat collectif souscrit par votre établissement, vous pouvez profiter d'une assurance scolaire parmi les plus complètes et les plus compétitives du marché .

Garanties	Prestations
Invaldité permanente : • inférieure à 66 % - franchise relative ⁽¹⁾ 6 % • comprise entre 66 % et 85 % • supérieure ou égale à 86 %	Jusqu'à 45 800 € 65 000 € 99 500 €
Décès	5 000 €
Traitement médical dont forfait hospitalier franchise relative de 7 jours	21 000 €
Frais médicaux prescrits non remboursés par la Sécurité sociale	155 €
Chambre particulière en cas d'hospitalisation - franchise relative de 7 jours	31 € / jour maxi 365 jours
Soins et frais de prothèse : • appareil d'orthodontie • dentaires (par dent) • auditifs, orthopédiques • traitement d'orthodontie rendu nécessaire par l'accident	600 € 600 € 800 € 2 100 €
Frais d'optique - bris de monture, verres ou lentilles	400 €

Garanties	Prestations
Frais de transport	305 €
Frais de rapatriement	1 600 €
Frais de recherche et de sauvetage	10 000 €
Accompagnement psychologique après un accident grave ou une agression	50 € / séance maxi 765 €
Frais de remise à niveau scolaire : cours de rattrapage, frais de garde ou frais de transport - franchise relative de 15 jours consécutifs de scolarité	50 € / jour maxi 1 900 €
Racket et agression dans l'établissement ou sur le trajet : vêtements, clés, papiers administratifs pris en charge sur présentation du dépôt de plainte, une fois par année scolaire	250 €
Instruments de musique : bris ou vol durant les cours, prise en charge une fois par année scolaire et sur présentation du dépôt de plainte en cas de vol. Franchise 30 €	1 100 €

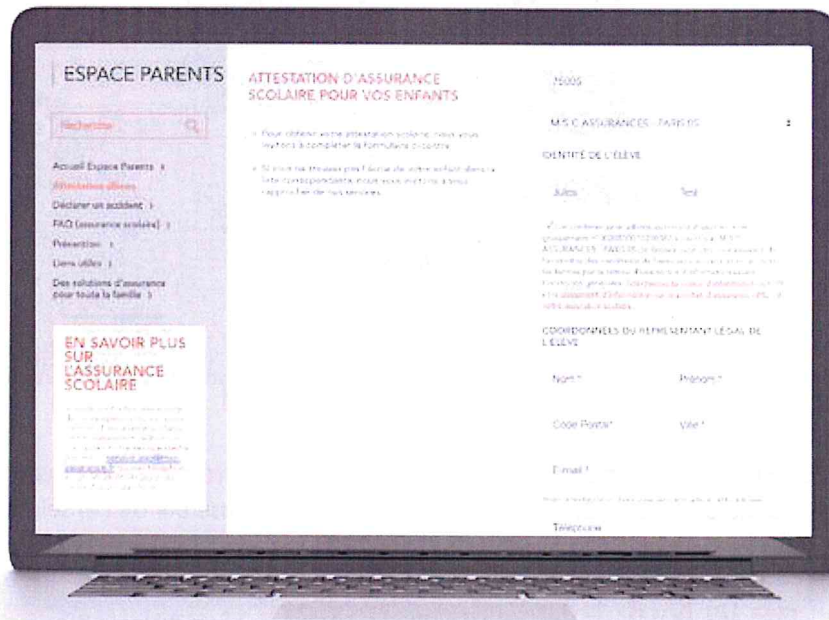
Pour plus d'informations, votre notice d'information sera disponible sur l'Espace Parents à partir du 01 juillet 2023 :
<https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/renree-scolaire-2023-2024>

(1) Franchise relative : si le montant du sinistre est inférieur ou égal au montant de la franchise, il n'y a pas d'indemnisation. Si le montant du sinistre est supérieur au montant de la franchise, le montant total du sinistre est indemnisé.

Mutuelle Saint-Christophe assurances

277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05 - Tél : 01 56 24 76 00 - Fax : 01 56 24 76 27 - www.saint-christophe-assurances.fr
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances N° SIREN : 775 662 497
Opérations d'assurances exonérées de TVA - Art. 261-C du CGI

Comment récupérer l'attestation scolaire de votre enfant à partir du 21 août 2023 ?



1

Rendez-vous sur <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/attestations-eleves>

2

Remplissez le code postal ou département de l'établissement

3

Choisissez votre établissement parmi la liste proposée

4

Renseignez l'identité de votre enfant

5

Remplissez vos coordonnées en tant que représentant légal

Et c'est tout ! Vous recevrez votre attestation à l'email renseigné.

Si vous souhaitez davantage de renseignements sur votre contrat d'assurance scolaire (remboursement, adhésion...), contactez notre service dédié par mail :

service.asp@msc-assurance.fr

ou par téléphone au **01 56 24 76 00** (suivi du choix 2, puis du choix 1).

Mutuelle Saint-Christophe assurances

277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05 - Tél : 01 56 24 76 00 - Fax : 01 56 24 76 27 - www.saint-christophe-assurances.fr

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances N° SIREN : 775 662 497

Opérations d'assurances exonérées de TVA - Art. 261-C du CGI